



Mardi 21 octobre 2014

FINS DE CARRIÈRE : DU NOUVEAU

Un constat : la crise démographique

[Consultez ici le projet de circulaire relatif au cumul emploi retraite](#)

1- Au manque d'attractivité structurelle chronique de la carrière, se surajoute le choc conjoncturel dû au départ, pourtant prévu de longue date, de la génération du baby boom. 30% du corps des médecins des hôpitaux partiront en principe à la retraite entre 2015 et 2020.

2- Face à ce danger majeur de désertification de l'hôpital, de mauvaises solutions, de graves effets pervers existent :

- restructurations et suppressions de postes, voire de services et même d'hôpitaux ;
- nombreux postes médicaux vacants dans les hôpitaux ;
- « transfert de compétences » par le biais d'un appel à certaines professions paramédicales ;
- ouverture large des frontières et nouvelle arrivée massive de FFI contractuels associés étrangers et corvéables à souhait.

3- En fait trois mesures permettent de pallier ce choc conjoncturel en renforçant l'attractivité du métier de médecin hospitalier pour les plus jeunes et en favorisant la prolongation d'activité des médecins dans les hôpitaux publics, sachant que par le jeu de l'augmentation du numerus clausus, les jeunes PH seront plus nombreux dès 2020 :

a) Une aide massive en faveur des jeunes générations afin d'inciter leur retour avant 2020.

b) L'application de la réforme Fillon sur les retraites avancée dès 2015, pour les collègues qui le désireront, de façon optionnelle. Rappelons que cette réforme stipule le départ à la retraite des PH à 67 ans (plus trois ans de prolongation optionnelle) à partir de 2020. Actuellement environ 1/3 des collègues demande à

bénéficiaire d'une prolongation au-delà de 65 ans. Il faudra retirer au directeur le pouvoir arbitraire de décision et attribuer cette faculté au CNG. Après demande du chef de pôle ou de service, seul devrait être exigé le certificat d'aptitude médicale.

c) La valorisation du cumul emploi retraite. Les collègues constatent la « précarisation » de plus en plus réelle des possibilités de cumul emploi retraite. En effet souvent des limites d'âge sont imposées « à la tête du client », par seule décision directoriale. De plus, se généralise le recrutement à un niveau de rémunération (attaché 1^{er} échelon) inacceptable pour des médecins expérimentés et qui ne repose sur aucune base réglementaire.

Grâce à l'action spéciale de Convergences-HP (SNAM-HP et CMH), nous obtenons satisfaction sur quasiment ces 3 points.

1) Une circulaire est en cours de finalisation à la DGOS afin de stabiliser et stopper la précarisation du cumul emploi retraite conforme à nos revendications ([ci-joint](#)) ;

2) La Ministre a annoncé l'anticipation de l'acceptation des mesures Fillon (départ optionnel retardé jusqu'à 67 ans au seul choix du praticien) ;

3) Une réflexion approfondie a été décidée par le Ministère et la DGOS sur des mesures exceptionnelles pour favoriser l'entrée dans la carrière des jeunes. Un engagement a été pris pour des négociations et des résultats dans les mois qui viennent.

Il s'agit d'un important succès dont nous devons nous féliciter, pour les collègues et pour l'action syndicale.

La question spécifique du consultanat hospitalier des PU-PH devrait faire l'objet d'une négociation particulière qui devrait étendre cette possibilité aux MCU-PH.

Pr Roland Rymer - Président de CONVERGENCES-HP

Dr Norbert Skurnik - Président de la CMH

Pr Sadek Beloucif - Président du SNAM-HP

[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)